



- →Les 10 appartements proposés et réservés par Grandchamp, se situent à 10 minutes maximum de vélo de la prépa:
- →Les appartements **meublés** sont d'une surface allant d'environ 17 à 23 m2, pour un loyer compris entre 500 et 600 euros par mois. L'attribution d'un appartement précis à chaque étudiant inscrit sera effectuée de manière aléatoire.
- →Ces appartements sont **éligibles aux APL** (pour l'année 2023-2024, les APL ont été d'un montant de 206 euros par mois pour les non-boursiers, et de 270 euros par mois pour les boursiers).





- → Au loyer comprenant les charges forfaitisées, s'ajouteront :
 - Les factures d'électricité (pour le chauffage de l'appartement et la consommation individuelle d'eau chaude)
 - L'abonnement éventuel à une box internet
 - Le contrat d'assurance multirisque habitation
 - Les frais de dossier demandés par le bailleur (95 euros pour l'année en 2023-2024)
 - Un dépôt de garantie d'un montant équivalent à 1 mois de loyer, restituable lors du départ
- →Le versement des loyers, déduction faite des APL*, sera effectué à le bailleur, qui établira une quittance.
- →Tout étudiant validant définitivement un vœu dans la procédure Parcoursup, en formule Internat, s'engage à :
 - Renseigner le dossier de logement en ligne demandé par le bailleur, dans un délai de 24 heures
 - Signer le contrat de location dans les 72 heures suivant la validation du vœu (si ce délai n'est pas respecté, l'étudiant perd sa place à l'internat et, de fait, sa place à Notre-Dame du Grandchamp)
 - Accepter et respecter le règlement intérieur de la résidence établi par le bailleur

^{*}les APL seront versées directement au bailleur